

# COMMUNIQUE



Le 16 mai 2006

## **Eurotunnel a procédé à la conversion en Obligations de son Crédit à Taux Révisable et de ses Avances de Stabilisation**

Le Conseil commun d'Eurotunnel avait décidé le 28 septembre 2005 de ne pas convertir en actions les Avances et Obligations de Stabilisation et s'est prononcé le 21 mars 2006 pour la conversion du Crédit à Taux Révisable ainsi que des Avances de Stabilisation en obligations.

En conséquence, hier lundi 15 mai, Eurotunnel a procédé à la conversion de son Crédit à Taux Révisable ainsi que de son Crédit de stabilisation en Obligations. France Manche a émis 445 416 Obligations à Taux Révisable et 297 126 Obligations de Stabilisation. Eurotunnel Finance Ltd a émis 158 889 Obligations à Taux Révisable et 197 809 Obligations de Stabilisation.

Eurotunnel rappelle que les Obligations Participantes sont déjà cotées au Grand-Duché de Luxembourg.